



Préparation et présentation à l'examen AIPR Opérateur – débutant Formation initiale

FORMACODE : 22070 – 22054

OBJECTIFS

Appliquer la réglementation (DT-DICT) et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux et la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.

Identifier les différents réseaux.

Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.

Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur.

TYPE DU PUBLIC

Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet (Conducteurs de travaux, personnels réalisant la détection ou le géo-référencement de réseaux), Chargés d'études, Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

► Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés, d'études de cas.

Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.

► Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia.

Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via Internet.

► Moyens humains

Formateur qualifié, préventeur avec une expérience de l'environnement des chantiers ou Coordonnateur SPS.

ÉVALUATION

► L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles.
- La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur).

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

► Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.



CONTENU

- ▶ Réglementation et Norme
- ▶ Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- ▶ Documents règlementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
- ▶ Fonctionnement du Guichet Unique
- ▶ Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- ▶ Etude de l'organisation d'un chantier
- ▶ La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- ▶ La cartographie, le marquage-piquetage
- ▶ Lecture des repérages et affleurant
- ▶ Les procédures de prévention en amont du chantier
- ▶ L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- ▶ Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- ▶ Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)
- ▶ La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours).

MODALITÉS

Se référer à la proposition commerciale